

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Résolution concernant un appui à une demande de suspension des interventions dans les chantiers Carpe et Foin

TRGIRTO 201604-4

Attendu que Forêt Vive a l'intention de déposer, si les caractéristiques s'y prêtent, une demande d'aire protégée pour un territoire d'une superficie d'environ 24 km², appelé Forêt Lajoie, située à l'est de la rivière Gatineau, s'étendant pour une partie, dans la municipalité de Bouchette et pour l'autre, dans la municipalité de Gracefield;

Attendu que ce territoire pourrait éventuellement être ajouté à celui de la Réserve de biodiversité projeté du Mont-Ste-Marie;

Attendu que les secteurs d'intervention potentielle des chantiers Carpe et Foin, approuvés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, situés dans l'UA 073-51, couvrent une très grande partie de la Forêt Lajoie;

Attendu que des données doivent être recueillies pour mieux caractériser la Forêt Lajoie et pour déterminer le potentiel d'y créer une aire protégée;

Il est proposé par M. Gérard Desjardins, secondé de Mme Paula Armstrong et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de Forêt Vive de suspendre pour une durée de deux ans la possibilité de réaliser des opérations de récolte dans les secteurs d'intervention potentielle appelés Carpe et Foin, situés dans l'UA 073-51, dans le but de permettre aux promoteurs du projet d'aire protégée de la Forêt Lajoie de recueillir des données afin de mieux caractériser ce territoire et de soutenir la pertinence de ce projet et ce, conditionnellement à ce que la superficie possiblement retenue comme aire protégée projetée soit échangée avec une superficie équivalente dans la Réserve de biodiversité projetée du Mont-Ste-Marie de sorte que cette dernière portion puisse retourner dans les superficies aménagées et potentiellement récoltables.